

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de <b>FÉCAMP</b> (Département de la Seine Maritime – CA Fécamp Caux Littoral Agglomération).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> par le Conseil municipal sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Ensemble de 6 parcelles de terrain encombrées (Ancien institut médico-éducatif). Parcelles cadastrées <b>BV n°s 151, 152, 242, 245, 246 et une emprise d'environ 220 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section BV n° 586 sises Côte du Ramponneau sur le territoire communal</b> pour une surface d'environ de <u>8 365 m<sup>2</sup></u> .
URBANISME :	Zone UD au PLU : zone urbaine à moyenne densité à vocation principale d'habitat pouvant également accueillir des équipements publics et des activités commerciales, artisanales et industrielles produisant peu de nuisances. PPRI zone grise (secteurs exposés aux effets de ruissellements diffus.)
PROJET :	Après démolition dans le cadre du fonds friches, la commune prévoit la réalisation d'un programme de 32 logements sociaux, individuels et collectifs.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>8 octobre 2019 – avis favorable sous réserve que cette acquisition intervienne juste avant le début des travaux friches</b>
PROPRIÉTAIRES:	<b>Ville de FÉCAMP</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.</i>
IMPUTATION :	<b>Compte n° 960 411 – FÉCAMP "Ancien IME"</b> <b>Enveloppe projet : 128 625 €</b>

ROUEN le 21 octobre 2019

25 OCT 2019  
Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

  
Dominique LEPETIT

Le Directeur Général,

  
Gilles GAL

DÉCISION VALANT AVENANT À LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE EN DATE DU 14 MAI 2008